

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIC DE MONTRÉAL**  
**CONSULTATION PUBLIQUE**  
**SUR UN PROJET DE RÉAFFECTATION DU 1420 BOUL. MONT-ROYAL**

**Mémoire présenté le 9 mars 2009**  
**par Guy Marchand**  
**Diplômé de l'Université de Montréal**  
**Doctorat en musicologie 2000**

**Résumé**

Dans un premier temps, ce mémoire retrace l'historique qui a mené à l'adoption du décret provincial de 2005. Suite à 20 ans de pressions populaires et institutionnelles dont l'Université de Montréal fut l'un des principaux acteurs, ce décret faisait d'un très large périmètre sur le Mont Royal incluant le campus de l'Université de Montréal, y compris le pavillon 1420 boul. Mont-Royal, soit l'ancienne maison mère de la congrégation des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, un « arrondissement naturel et historique », dans le but de protéger le Mont Royal de la spéculation financière et du développement immobilier qui le grugent de tous côtés.

Le but de ce résumé historique est de convaincre la Ministre de la culture et des communications, qui a la charge de faire respecter ce décret, de refuser le changement de vocation du Mont Jésus-Marie, afin que l'Université de Montréal puisse envisager de nouvelles alternatives qui n'étaient pas là au moment où fut prise la décision de vendre l'édifice au privée, entre autres, la possibilité d'obtenir les millions manquant pour la rénovation du Mont Jésus-Marie (et s'assurer qu'il en sera de même de l'ancienne École Vincent d'Indy), dans le cadre des nouveaux programmes de rénovations d'infrastructures dans lequel le gouvernement fédéral s'apprête à investir plusieurs milliards de dollars et parmi lesquels on a annoncé un programme spécifique pour les universités.

Ainsi, l'Université de Montréal pourra continuer d'être le modèle que l'on voyait en elle comme promoteur des principes qui ont mené au décret qui fait du Mont-Royal où elle réside un arrondissement naturel et historique qui devrait être à l'abri de la spéculation foncière et du développement immobilier privés au détriment du bien commun que représente cet arrondissement aux yeux des Montréalaises et des Montréalais.

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIC DE MONTRÉAL**  
**CONSULTATION PUBLIQUE**  
**SUR UN PROJET DE RÉAFFECTATION DU 1420 BOUL. MONT-ROYAL**

**Mémoire présenté le 9 mars 2009**  
**par Guy Marchand**  
**Diplômé de l'Université de Montréal**  
**Doctorat en musicologie 2000**

Je fais partie des quelque mille signataires de la pétition qui demandent à l'Université de Montréal de reconsidérer sa décision de vendre du Mont Jésus-Marie, c'est-à-dire l'ancienne maison mère de la congrégation des soeurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, à des intérêts privés pour le transformer en condos et qui n'acceptent pas le changement de vocation que l'on s'apprête à demander à la Ministre de la culture et des communications de qui relève le décret provincial qui protège en principe la vocation institutionnelle de cet édifice.

De la première série d'audiences au cours desquelles l'Université de Montréal a présenté les raisons de la vente du Mont Jésus-Marie, le promoteur, son projet de condos, et la Ville de Montréal, les mécanismes légaux du changement de zonage, ce que je comprends, c'est que le seul recours qui reste à ceux qui veulent défendre les principes qui sont à l'origine de ce décret est de s'adresser à la Ministre.

Mon mémoire et les recommandations qui le concluent s'adressent donc à la Ministre de la culture et des communications en espérant que cela se rende jusqu'à elle.

En guise de préambule, j'aimerais rappeler les faits suivants.

En 2005, après quelque 20 ans de pressions populaires, un décret du Gouvernement du Québec faisait du Mont-Royal un « arrondissement naturel et historique », décret dont le but fondamental, dans son esprit si ce n'est dans sa lettre, est de protéger la montagne de la spéculation foncière et du développement immobilier qui la gruge de tous côtés.

Pour plus d'informations, voir le site Internet gouvernemental concernant ce décret à l'adresse suivante : <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2039>.

Lors de la conférence de presse annonçant l'adoption de ce décret, tenue conjointement le 11 mars 2005 par le Gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et la Table de concertation du Mont-Royal, la Ministre de la culture et des communications de l'époque, Madame Line Beauchamp, avait fait une allocution dont je tiens à rappeler certains passages-clés, et je cite :

« Avec l'arrondissement du Mont-Royal, nous nous trouvons devant un territoire protégé d'une ampleur et d'une diversité inédites dans l'histoire de notre patrimoine. C'est pourquoi il devait faire l'objet d'une protection exceptionnelle, à la mesure de son importance historique et de la place qu'il occupe dans le cœur des Montréalaises et des Montréalais.

« En vertu du décret, nous créons un vaste ensemble regroupant un patrimoine paysager emblématique inestimable, un écosystème diversifié, de nombreux monuments et sites d'un haut intérêt historique, archéologique et artistique, ainsi que des institutions de prestige témoignant de l'évolution du Québec dans les champs du sacré, du savoir et de la santé.

« La Table de concertation a tenu ses premières assises aujourd'hui. J'ai participé à cette première rencontre et j'ai profité de l'occasion pour remettre aux membres de l'assemblée un document de travail portant sur les valeurs et les patrimoines à prendre en considération dans l'aménagement et le développement du mont Royal.

« Ce document s'articule, entre autres, autour des quatre grands principes qui devront guider nos actions :

1. l'intégrité de l'arrondissement en tant qu'ensemble réunissant des dimensions indissociables ;
2. la recherche d'expertise et de connaissances comme préalable à toute intervention ;
3. la responsabilité partagée comme corollaire à la propriété collective; □
4. la pérennité à travers les changements. »

Fin de la citation.

Le texte complet de l'allocation est disponible sur le site Internet gouvernemental concernant le décret à l'adresse suivante :

[http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2425&tx\\_ttnews\[pointer\]=1&tx\\_ttnews\[tt\\_news\]=2987&tx\\_ttnews\[backPid\]=2423&cHash=14322429ba](http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2425&tx_ttnews[pointer]=1&tx_ttnews[tt_news]=2987&tx_ttnews[backPid]=2423&cHash=14322429ba)

Cet arrondissement comprend autour du parc naturel du Mont-Royal un vaste ensemble de d'édifices institutionnels jugés d'intérêt historique comme, entre autres, les campus de l'Université McGill et de l'Université de Montréal, y compris le Mont Jésus-Marie.

L'un des principaux regroupements de citoyens à avoir favorisé cette protection particulière afin que ce lieu patrimonial, naturel et historique, profite en tant que bien collectif au plus grand nombre et non à quelques privilégiés bien nantis, est l'association appelée Les Amis de la Montagne. Je tiens à souligner que je n'en suis pas membre et que je ne les représente pas ici ce soir. Mais je tiens à rappeler leur action.

Depuis sa fondation en 1986, Les Amis de la Montagne ont travaillé avec une patience d'ange à développer un très large consensus pour parvenir à ce décret. Le point tournant fut l'organisation en 2002, lors du 125<sup>e</sup> anniversaire de la création du parc du Mont-Royal, d'un grand Sommet de la Montagne qui avait réuni quelque 200 personnes, certaines d'entre elles représentant diverses associations de citoyens et institutions montréalaises, qui réussirent à convaincre le Gouvernement du Québec de l'importance d'une telle protection.

Or, selon un mémoire soumis par Les Amis de la Montagne à ce même Office de Consultation Publique de Montréal concernant les projets de l'Université de Montréal dans la gare de triage, on apprend à la page 3 que, dès 1988, l'Université de Montréal a assumé, dans cette quête de protection pour la Montagne, un « leadership au niveau des institutions au sein du Comité de concertation intérimaire pour la mise en valeur du Mont-Royal ». L'Université de Montréal est même l'une des deux seules institutions que l'on retrouve sur le site des Amis de la Montagne comme « partenaire » de catégorie « or ».

Voir: <http://www.lemontroyal.qc.ca/fr/nous-connaitre/gouverneurs-et-partenaires.sn>

Mais ce qui fait de l'Université de Montréal un « partenaire » que je qualifierais d'exception, c'est qu'elle est une des grandes institutions qui a le privilège de résider à l'intérieur même des limites de cet arrondissement « naturel » et que son campus fait partie des éléments architecturaux qui en font le caractère « historique ».

C'est donc, présumons-nous, en partenaire responsable, donnant l'exemple d'un « sens de la pérennité à travers les changements », pour reprendre les termes du quatrième objectif du document de travail de la Table de concertation du Mont-Royal, que l'Université de Montréal avait fait en 2003 l'acquisition du Mont Jésus-Marie, c'est-à-dire la maison mère de la congrégation des soeurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, située sur le versant nord de la montagne, au 1420 boul. Mont-Royal, juste à côté de la faculté de musique, située dans l'ancienne école Vincent-D'Indy qui appartenait auparavant à la même congrégation.

L'idée, avions-nous cru comprendre, était de préserver cet important édifice patrimonial et d'en perpétuer le caractère institutionnel et éducationnel, tout en répondant à un manque criant de locaux face au nombre toujours grandissant d'étudiants s'inscrivant à l'université.

Jusqu'à tout récemment, des travaux de réfection étaient en cours et certains organismes s'y étaient déjà installés, comme le BRAMS, institut de recherche sur la musique et le cerveau de réputation internationale, et certaines unités de santé dans le but d'y créer éventuellement une grande École de santé publique.

La faculté de musique, devenue à l'étroit dans l'ancienne École Vincent d'Indy, devait aussi y prendre de l'expansion, y déménager entre autres sa bibliothèque, ce qui aurait permis de favoriser entre les facultés de psychologie et de musique les recherches interdisciplinaires, comme le BRAMS, un pionnier dans le domaine.

Il y a aussi à l'intérieur de ce couvent une chapelle d'une beauté exceptionnelle. Je peux en témoigner personnellement pour y avoir participé à des concerts et en avoir entendu d'autres. Cette magnifique chapelle est une des répliques les plus réussies de l'intérieure de l'église Santa Maria Maggiore de Rome. Elle pourrait donc servir de salle additionnelle pour les nombreux concerts d'étudiants de la faculté de musique et devenir un magnifique lieu pour d'autres activités de l'université, protocolaires ou publiques, comme ces portes ouvertes en permanence sur la cité que sont les Belles Soirées de l'Université de Montréal.

Il s'agissait là d'un projet que tous avaient salué pour la manière harmonieuse, « naturelle » sur le plan « historique », avec laquelle il s'intégrait au reste du campus de l'université, tout en répondant en partie à ses besoins d'expansion. Et cela, en parfaite logique avec l'engagement de l'Université comme partenaire de premier plan des Amis de la Montagne et son statut de résident privilégié de l'arrondissement naturel et historique du Mont-Royal.

Or qu'apprenait-on récemment? Que la nouvelle administration de l'Université de Montréal a décidé d'abandonner le projet de réfection de cet édifice patrimonial et qu'elle a conclu une entente avec un promoteur privé pour le lui vendre afin qu'il le transforme en plus d'une centaine d'unités de condos.

La chose est d'autant plus inquiétante que, dans une étape ultérieure, la nouvelle administration de l'université aurait l'intention de déménager la faculté de musique dans le nouveau campus de la gare de triage. Cela laisse présager que la voisine du Mont Jésus-Marie, l'ancienne École Vincent-d'Indy où réside actuellement la faculté de musique, pourrait être livrée au même sort, c'est-à-dire vendue à des intérêts privés pour en faire des condos encore plus haut sur le versant nord de la montagne.

Tous ceux qui ont à coeur la préservation de « l'intégrité de l'arrondissement en tant qu'ensemble réunissant des dimensions indissociables » pour reprendre le premier objectif du document de travail de la Table de concertation du Mont-Royal devant voir à l'application du décret de 2005, et qui par conséquent ont aussi à coeur un développement harmonieux de l'Université de Montréal en accord avec les principes défendus par ce décret qui, rappelons-le, est le fruit d'un très large consensus institutionnel et populaire dont l'Université de Montréal fut un important acteur, tous ceux-là devraient s'inquiéter de cette situation et agir en conséquence.

Je pense au Gouvernement du Québec, à la Ville de Montréal et aussi à tous les grands acteurs de la ville qui ont participé activement en 2002 au Sommet de la montagne qui a mené à l'adoption du décret de 2005. Je pense aussi à tous ceux qui sont à la fois de grands donateurs des Amis de la Montagne et de l'Université de Montréal. Il suffit de comparer les listes des donateurs des deux organismes, listes publiques facilement accessibles sur leurs sites Internet respectifs, pour se rendre compte à quel point ils sont nombreux à donner aux deux, et qu'ils sont parmi les plus généreux et les plus influents de notre société.

La liste des donateurs des Amis de la Montagne se trouve à la fin du rapport annuel de 2007-08 : [http://www.lemontroyal.qc.ca/sn\\_uploads/fck/NousConnaitre/LADM-RA0708.pdf](http://www.lemontroyal.qc.ca/sn_uploads/fck/NousConnaitre/LADM-RA0708.pdf)

La liste des donateurs de l'Université de Montréal se trouve à l'adresse Internet suivante : [http://www.bdrd.umontreal.ca/pdf/Donateurs\\_31decembre2008\\_corr250209.pdf](http://www.bdrd.umontreal.ca/pdf/Donateurs_31decembre2008_corr250209.pdf)

La raison invoquée par l'Université de Montréal pour l'abandon de ce projet serait le coût prohibitif des travaux de réfection, que cela coûterait moins cher de faire du neuf que de rénover du vieux, que la recherche de fonds pour combler le déficit entre les deux n'avait rencontré partout que fins de non-recevoir.

**Recommandations :**

Si c'est le cas, j'aimerais faire les recommandations suivantes à la Ministre de la culture et des communications dont relève le décret protégeant la vocation institutionnelle du Mont-Jésus Marie :

1. Que la Ministre de la culture et des communications resitue cette demande de changement de vocation du Mont Jésus-Marie dans la perspective plus large des quatre grands principes cités plus haut qui sous-tendent ce décret.
2. Que la Ministre prenne aussi en considération la nouvelle donne que représentent les programmes de rénovations d'infrastructures dans lesquels le gouvernement fédéral s'apprête à injecter plusieurs milliards de dollars et dont un programme spécifique a été prévu pour les universités.
3. Que la Ministre refuse le changement de vocation demandé, afin de donner l'opportunité à l'Université de Montréal de tenter d'obtenir les millions manquant pour la rénovation du Mont Jésus-Marie (et s'assurer qu'il en sera de même de l'ancienne École Vincent d'Indy), dans le cadre de ces nouveaux programmes fédéraux qui n'étaient pas disponibles au moment où fut prise la décision de vendre l'édifice.
4. Que la Ministre recommande au Premier Ministre du Québec et au Maire de Montréal d'appuyer l'Université de Montréal dans cette démarche auprès du fédéral.

En terminant, j'aimerais aussi lancer ici publiquement un appel à tous ceux qui sont à la fois de grands donateurs des Amis de la Montagne et de l'Université de Montréal. Qu'ils contactent la nouvelle direction de l'Université de Montréal pour lui offrir leur aide, de sorte que l'Université de Montréal puisse continuer d'être le modèle que l'on voyait en elle comme promoteur des principes qui ont mené au décret qui fait du Mont-Royal où elle réside un arrondissement naturel et historique qui devrait être à l'abri de la spéculation foncière et du développement immobilier privés, au détriment du bien commun que représente cet arrondissement aux yeux des Montréalaises et des Montréalais.

Ainsi l'Université de Montréal pourra continuer d'être, aussi sur le plan international, un modèle exemplaire de compétences transversales entre urbanisme, patrimoine et environnement, non seulement par l'apport de ses professeurs sur le plan de la réflexion théorique dans les colloques, mais aussi par la façon qu'avait eue jusqu'ici sa direction de prêcher par l'exemple de manière concrète dans l'aménagement de son propre domaine.

Guy Marchand  
9 mars 2009